

je crois savoir que la Société Radio-Canada elle-même a l'intention de publier une déclaration, ou l'a peut-être déjà fait.

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

HONORAIRES DE CONSULTANTS AU COMITÉ MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre a-t-il autorisé le paiement d'honoraires de \$250 par jour et de \$100 par jour respectivement, à M. John J. Urie, avocat, et à M. Jacques L'Heureux, comptable, consultants auprès du comité mixte de crédit à la consommation?

M. l'Orateur: Il me semble que cette question est importante, mais elle n'est pas de nature assez urgente pour exiger une réponse immédiate. (*Exclamations*) Je me demande si l'honorable député voudrait faire inscrire sa question au *Feuilleton*.

M. Hales: En toute déférence, je crois que cette question suscite actuellement un vif intérêt. Je crois que nous devrions savoir, avant d'aller plus loin, si la chose est exacte.

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Je m'empresserai d'aller aux renseignements et de faire rapport demain.

(*Texte*)

QUESTIONS OUVRIÈRES

NOUVELLES MÉTHODES POUR COMBATTRE
LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail. A la suite d'une certaine déclaration à l'effet qu'il doit reconsidérer les problèmes du chômage et les méthodes pour le combattre, l'honorable ministre est-il en mesure d'informer la Chambre de ces méthodes qu'il entend employer pour combattre le chômage, qui constitue encore un de nos principaux adversaires.

M. Pigeon: Enlevez la taxe de 11 p. 100!

(*Traduction*)

M. l'Orateur: Il me semble que cette question a été posée plusieurs fois au cours de la présente session. Quoi qu'il en soit, l'honorable représentant aurait-il l'obligeance de l'inscrire au *Feuilleton*?

(*Texte*)

M. Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Cette déclaration a été faite récemment et a paru dans les journaux d'hier.

[L'hon. M. Lamontagne.]

Je crois que cela indique une évolution de la recherche du gouvernement pour résoudre les problèmes du chômage. Il me semble qu'il est important que les députés soient mis au courant de ces progrès, puisque nous attendons depuis longtemps ces solutions.

M. Pigeon: Enlevez la taxe de 11 p. 100!

(*Traduction*)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

ALLOCATIONS AUX JUGES DES COMMISSIONS
DE CONCILIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Pourrait-il nous dire s'il est vrai que les juges que le gouvernement fédéral désigne comme membres des Commissions de conciliation ou d'arbitrage ont maintenant droit à une allocation maximum de \$100 par jour pour frais de subsistance. Si c'est vrai, qui autorise le versement de ces montants?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Non. On me dit qu'en général, ce n'est pas le montant accordé. On a versé cette allocation à un juge en particulier parce que son programme était très chargé et qu'il devait payer des frais supplémentaires. Je veux parler de l'arbitrage, dans le cas des employés sédentaires des compagnies de chemins de fer. On avait alors versé une allocation supplémentaire. Dans tous les autres cas, on a versé l'allocation ordinaire.

M. Knowles: Le ministre pourrait-il confirmer quel est le maximum de cette allocation ordinaire?

L'hon. M. MacEachen: Sauf erreur, c'est \$60 par jour. Si ce n'est pas exact, j'en informerai la Chambre demain.

M. Knowles: Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qui autorise le versement de ce montant?

L'hon. M. MacEachen: La question appelle une opinion juridique que j'hésiterais à donner à la Chambre. Je comprends l'historique de cette question et je sais que l'Auditeur général en a parlé. Toutefois, c'est une question juridique.

M. Knowles: Y a-t-il un décret ministériel pour autoriser le versement?

M. l'Orateur: Je crois que ces questions pourraient être inscrites au *Feuilleton*.